

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier à vingt heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 janvier 2016

Présents : MM. Adam, Micat, Roulet, Taupin, Vandennecke, Verna Mmes Beauvais, Galisson, Joubert, Langlade, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin.

Secrétaire de séance : Mme Beauvais

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal de la démission de M. Jean-Marc Bezert de son poste de conseiller municipal.

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 09-2015** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 2 route de la Liberté appartenant à M. et Mme Berleau

Le maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour du conseil municipal :

- Ouverture de crédit en section d'investissement au budget principal 2016
- Travaux de toiture à l'hôtel-restaurant Le Bellevue

N° 2016-01: LOCATION DE TERRES AGRICOLES

3.3 Domaine et patrimoine – location

Le maire explique que la commune loue une parcelle de terre cadastrée ZO n° 67 et située à La Croix Tire-Œil à M. GINNEBERGE Éric d'une contenance de 60 ares.

Le maire indique que M. GINNEBERGE n'est plus exploitant. Il est proposé au conseil municipal de louer cette parcelle à M. Benoit GERVAIS de La Haute-Garanderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer à M. Benoit GERVAIS domicilié à La Haute-Garanderie 37240 La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, une parcelle de terre cadastrée ZO n° 67 située à La Croix Tire-Œil, d'une contenance de 60 ares,
- **Indique** que la location sera annuelle et renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties 3 mois à l'avance.
- **Fixe** le loyer égal à la valeur de 3 quintaux à l'hectare, cour du blé fermage, et sera payé à terme échu chaque année après réception de l'avis des sommes à payer établi par la trésorerie.

N° 2016-02 : MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LE FESTIVAL TERRES D'IMAGES

3.3 Domaine et patrimoine – location

Le maire indique que le Festival de cinéma « Terre(s) d'Images » se déroulera du 23 au 26 novembre 2016.

L'association Terres d'Images propose à la commune de participer à ce festival pour la soirée du vendredi 25 novembre 2016. À ce titre, l'association demande à la commune une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes le vendredi 25 novembre 2016 à l'association Terre(s) d'Images pour l'organisation du festival de cinéma.

N° 2016-03 : DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT SUR LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

7.10 Finances locales - divers

Le maire expose au conseil municipal la demande de M. André FLATTOT concernant une demande de dégrèvement sur la taxe d'assainissement.

Le maire explique que M. FLATTOT a eu une surconsommation d'eau de 127 m³ en 2015 suite à une fuite d'eau sur un robinet extérieur. M. FLATTOT ne peut bénéficier du dispositif « Warsam », qui permet d'obtenir automatiquement un dégrèvement de la facture d'eau en cas de surconsommation, puisqu'il a effectué les travaux de réparation lui-même.

Le maire propose au conseil municipal d'accorder un dégrèvement à M. FLATTOT sur la taxe d'assainissement pour un volume d'eau correspondant à 127 m³.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accepte** la demande de dégrèvement de M. André FLATTOT,
- **Autorise** un dégrèvement sur la taxe d'assainissement pour un volume d'eau de 127 m³.

N° 2016-04: GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2016

8.3 Voirie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 8 et 28,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser en 2016 des travaux de voirie et/ou d'assainissement d'eaux pluviales,

Considérant que d'autres communes de la communauté de communes du Grand Ligueillois vont également procéder à des travaux de voirie et/ou d'assainissement d'eaux pluviales,

Considérant que la mutualisation des besoins permettrait d'obtenir un effet de volume avec des conditions financières plus avantageuses,

Considérant qu'il est possible de rationaliser et d'optimiser les coûts en créant un groupement de commandes avec les autres communes,

Considérant qu'il est également possible de bénéficier des compétences techniques et juridiques des services de la communauté de communes, tant en ce qui concerne les études préalables à la définition des besoins des communes que l'élaboration d'une procédure unique de marché public de travaux, en signant une convention de prestations,

Considérant que les expériences d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie et/ou d'assainissement d'eaux pluviales réalisées en 2012, 2013, 2014 et 2015 ont donné toute satisfaction,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de constituer un groupement de commandes avec d'autres communes de la communauté de communes du grand Ligueillois,
- **Désigne** la commune de MANTHELAN, représentée par M. Dominique DROUAULT (1^{er} adjoint au maire), comme coordonnateur du groupement
- **Dit** que la procédure choisie est celle du marché de travaux à procédure adaptée, avec possibilité de négociation,
- **Dit** que la commission d'analyse et de choix des offres sera composée du maire de chaque commune (ou de son représentant) et présidée par le coordonnateur du groupement,
- **Dit** que chaque commune signera avec l'entreprise retenue l'acte d'engagement relatif aux travaux qui la concernent,
- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie et/ou d'assainissement d'eaux pluviales pour l'année 2016,
- **Autorise** Mme le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat qui sera retenu par la commission de choix des offres prévue dans l'article 4 de la convention de groupement de commandes.

N° 2016-05 : MUTUALISATION DU MATÉRIEL DE DÉSHÉRBAGE AVEC LA COMMUNE DE LIGUEIL

8.8 Environnement

Le maire rappelle que les collectivités territoriales ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage à compter de janvier 2017.

Dans ce cadre, la commune de Ligueil va procéder à l'achat de matériel de désherbage : un désherbeur thermique à eau chaude et vapeur, et un désherbeur mécanique.

La commune de Ligueil propose de mutualiser ce matériel de désherbage. La mutualisation fera l'objet d'une convention qui définira les modalités d'utilisation du matériel. Le coût d'utilisation pour la commune serait de 500 €/an pour l'utilisation du désherbeur thermique et de 300 €/an pour l'utilisation du désherbeur mécanique.

Le maire indique que la mutualisation du matériel permet à la commune de Ligueil d'obtenir 80 % de subvention pour l'achat des désherbeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de mutualiser le matériel de désherbage avec la commune de Ligueil : un désherbeur thermique à vapeur et eau chaude, et un désherbeur mécanique
- **Indique** que les conditions d'utilisation du matériel seront fixées ultérieurement par le biais d'une convention de mise à disposition.

N° 2016-06 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA BTP

7.5 Finances locales – subventions

Le maire explique au conseil municipal que le centre de formation d'apprentis du BTP d'Indre-et-Loire demande une subvention pour les apprentis domiciliés dans notre commune.

Le maire précise que cette demande concerne 3 apprentis : M. Benjamin MOREAU, M. Dimitri MOREIRA, M. Clément CATHELIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une subvention de 210 € (soit 70 €/enfant) au centre de formation d'apprentis du BTP d'Indre-et-Loire.

N° 2016-07 : MODIFICATION DES TARIFS DE CONCESSION DU CIMETIÈRE

3.3 Domaine et patrimoine – location

Le maire indique les tarifs de concession du cimetière n'ont pas été réévalués depuis 2006.

Elle rappelle les tarifs actuels :

CONCESSION FUNÉRAIRE DE TERRAINS ET DE CAVURNES:

Concession trentenaire	65 €
Concession cinquantenaire	80 €

Elle propose de modifier les tarifs des concessions comme suit et d'instaurer un tarif différencié pour l'achat de concession de cavurnes :

CONCESSION FUNÉRAIRE DE TERRAINS :

Concession trentenaire	130 €
Concession cinquantenaire	200 €

CONCESSION FUNÉRAIRE DE CAVURNES :

Concession trentenaire	100 €
Concession cinquantenaire	150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Modifie** les tarifs de concessions funéraires au cimetière comme indiqué ci-dessus.

N° 2016-08 : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

3.3 Domaine et patrimoine – location

Le maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs de location des salles. Elle indique que les tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2009.

Elle précise que des travaux de nettoyage de la salle des fêtes vont être réalisés (lessivage des murs et des portes, nettoyage en profondeur de la cuisine...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Modifie** le tarif de location des salles comme suit :

Tarif de location des salles des fêtes**Grande salle des fêtes (chauffage inclus)***Habitants extérieurs à la commune*

Salle sans cuisine – 1 jour	200 €
Salle avec cuisine – 1 jour	270 €
Salle avec cuisine pour 2 jours	400 €
Vin d'honneur ou réunions professionnelles à la demi-journée	70 €

Habitants de la commune

Salle sans cuisine – 1 jour	130 €
Salle avec cuisine – 1 jour	180 €
Salle avec cuisine pour 2 jours	270 €
Vin d'honneur ou réunions professionnelles à la demi-journée	60 €

Petite salle des fêtes (chauffage inclus)*Habitants extérieurs à la commune*

Salle sans cuisine – 1 jour	100 €
Salle avec cuisine – 1 jour	140 €
Salle avec cuisine pour 2 jours	190 €
Vin d'honneur ou réunions professionnelles à la demi-journée	50 €

Habitants de la commune

Salle sans cuisine – 1 jour	70 €
Salle avec cuisine – 1 jour	120 €
Salle avec cuisine pour 2 jours	150 €
Vin d'honneur ou réunions professionnelles à la demi-journée	40 €

Associations communales

3 locations par an gratuite pour la grande salle, la petite salle des fêtes

Location de la cuisine	40 €
------------------------	------

Salle Jeanne d'Arc (chauffage inclus)

Location gratuite pour les associations communales

Réunions professionnelles - 1 journée	50 €
---------------------------------------	------

Montant des Cautions :

	Grande Salle	Petite Salle	Salle Jeanne d'Arc
Dégradations	200 €	100 €	50 €
Ménage	100 €	50 €	25 €

**N° 2016-09 : OUVERTURE DE CRÉDIT EN SECTION
D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL 2016**

7.1 Finances locales – décisions budgétaires

Le maire rappelle que, dans l'attente du vote du budget, l'exécutif des collectivités, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

L'ouverture de crédit d'investissement concernée est la suivante :

Compte 21318 – opération 151 (Programme Rénovation de bâtiment) : 6000 €

Création d'une toiture à l'hôtel-restaurant Le Bellevue

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition d'ouverture de crédits exposée ci-dessus, inférieure à la limite du quart des crédits d'investissement ouverts en 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (13 Voix Pour, 1 Absention) :

- **Vote** l'ouverture de crédit telle que présentée ci-dessus pour un montant total de 6 000 € (compte 21318 – opération 151 – Rénovation de bâtiment),
- **Précise** que ce montant sera repris au budget lors de son adoption,
- **Autorise** le maire à régler les dépenses considérées.

N° 2016-10 : TRAVAUX DE TOITURE A L'HOTEL-RESTAURANT LE BELLEVUE

1.1 Commande publique –marchés publics

Le maire indique que des travaux doivent être faits à l'hôtel-restaurant Le Bellevue avant la réouverture prévue au 1^{er} mars 2016 :

- Création d'une toiture sur l'auvent de la cour
- Réparation de la toiture existante (démoussage, réparation de gouttières et d'ardoises)

Deux devis ont été demandés :

- SARL BERLEAU : 8 905,80 € T.T.C.
- AU BOIS COUVERT : 6 649,48 € T.T.C.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (13 Voix Pour et 1 Abstention) :

- **Accepte** le devis de l'entreprise BOIS COUVERT pour un montant de 6 649,48 € T.T.C pour les travaux suivants : création d'une toiture sur l'auvent et réparation de la toiture existante,
- **Autorise** le maire à signer le devis.

Questions diverses

Repas élu/agent

Le maire indique qu'un repas (buffet froid) aura lieu le vendredi 5 février à 19 h 30 à la salle des fêtes entre les élus, les agents et leurs conjoints. La participation au repas est gratuite pour les élus et les agents. Pour les conjoints, le montant du repas est de 21,50 €.

Inauguration de la rue de l'église

L'inauguration de la rue de l'Abbé Favoreau ainsi que des travaux réalisés dans l'église aura lieu le samedi 28 mai 2016 à partir de 16 h.

Le groupe de travail se réunira le jeudi 11 février 2016 à 19h afin de travailler sur le programme.

Le programme pourrait être comme suit : inauguration, vin d'honneur, concert à l'église, pique-nique sortie du panier dans le parc Saint-Martin.

Il est proposé que le comité des fêtes et le CMJ participent à cette manifestation.

Réseau d'eau potable – problème de CVM

Le maire indique que la problématique du taux élevé de CVM dans les canalisations d'eau potable a été résolue. Il reste simplement à installer une purge automatique à la Martinière.

Passerelle chemin de Saint-Martin

Le maire indique que la passerelle sur la Ligoire pour le nouvel itinéraire du chemin de Saint-Martin va être réalisée pour le mois de juin. Le propriétaire riverain, M. Guy BOURREAU, a donné son accord pour les travaux et le passage

des randonneurs sur la bande enherbée qui longe La Ligoire. Il est précisé que la commune s'est engagée à entretenir cette bande enherbée.

Le nouvel itinéraire du chemin de Saint-Martin pourra être emprunté par les randonneurs dans le cadre des Cirandonnées.

Conseil municipal junior

Mme Beauvais précise que l'après-midi « jeux de société et crêpes » organisée par le CMJ s'est très bien déroulée. Les retours des participants sont très positifs.

Les prochaines réunions du CMJ auront lieu le samedi 30 janvier à 10 h30 et le samedi 5 mars à 10 h30.

Commission cimetièrre

M. Roulet indique que l'ossuaire qui a été installé par l'entreprise Legrand est remonté suite aux pluies. Celui-ci doit être déplacé afin d'éviter à nouveau ce phénomène.

Un devis va être demandé à 3 entreprises afin de procéder au relevage d'une dizaine de tombes en l'état d'abandon.

Travaux à l'église

Mme de Saint-Seine indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise CHAUVEAU-DAUDET de Manthelan pour la préparation des portes avant les travaux de peinture (consolidation des portes et ponçage). Les travaux de peinture pourraient être faits fin avril dans le cadre d'une journée citoyenne.

Mme de Saint-Seine précise que l'harmonium est réparé et qu'il est possible de diffuser de la musique dans l'église lors des visites.

Les statues Saint-Marc et Saint-Pierre vont être restaurées (départ des statues le 23 février).

Un panneau en sérigraphie va être réalisé pour expliquer les travaux de restauration du tableau de L'Ange Gardien. Un panneau similaire pourra être réalisé lorsque les statues auront été restaurées. Mme de Saint-Seine précise que pour les autres objets des panneaux en plexiglass pourraient être réalisés (coût moins important).

Aménagement de la rue de l'Abbé Favoreau

Le maire fait un point sur l'avancement des travaux :

- Un réseau d'eaux pluviales est existant et en état de fonctionnement
- Une ancienne fosse de tout à l'égout a été découverte au niveau du parking de la salle Jeanne d'Arc. La fosse va être rebouchée et le terrain va être drainé
- Des emplacements vont être réservés pour des plantations de long des habitations
- Un branchement provisoire eau et assainissement va être installé au niveau du hangar appartenant à Mme Ancelet

Commission Tourisme de la CCGL

Le bureau d'étude ALCOS a été retenu pour la création de circuit vélo.

Dans le cadre du schéma de développement touristique, il est étudié l'intégration de l'agence touristique de Loches avec le nouvel office de tourisme communautaire.

Commission économique de la CCGL

M. Vernat indique que le dispositif ATOUT ECO 37 va disparaître puisque le département n'a plus la compétence économique. Cette compétence est désormais au niveau de la Région. Un nouveau dispositif d'aide aux entreprises est à l'étude.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 23 février 2016 à 20 h.

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 26 janvier 2016**

	Délibérations
2016-01	Location de terres agricoles
2016-02	Mise à disposition de la salle des fêtes pour le festival terres d'images
2016-03	Demande de dégrèvement sur la taxe d'assainissement
2016-04	Groupement de commande pour les travaux de voirie pour l'année 2016
2016-05	Mutualisation du matériel de désherbage avec la commune de Ligueil
2016-06	Demande de subvention du CFA BTP
2016-07	Modification des tarifs de concession du cimetière
2016-08	Modification des tarifs de location de la salle des fêtes
2016-09	Ouverture de crédit en section d'investissement – budget principal 2016
2016-10	Travaux de toiture à l'Hôtel-restaurant Le Bellevue

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	